## **Avis**

du Regroupement des Auberges du cœur du Québec

Dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral «Accomplir des progrès en matière de logement et de lutte contre l'itinérance»





Table ronde sur l'avenir de la Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance (SPLI) 2011-2014 du 23 octobre 2009

### Avis du Regroupement des Auberges du cœur du Québec

### Dans le cadre de la consultation du gouvernement fédéral «Accomplir des progrès en matière de logement et de lutte contre l'itinérance»

Table ronde sur l'avenir de la Stratégie de partenariat de lutte contre l'itinérance (SPLI) 2011-2014
23 octobre 2009

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec regroupe 31 maisons d'hébergement communautaire jeunesse qui accueillent des jeunes en difficulté ou sans abri, âgés de 12 à 30 ans.

La mission des Auberges du cœur consiste à agir en aval et en amont de l'itinérance. Les équipes d'intervention des Auberges du coeur accompagnent des jeunes qui vivent de grandes difficultés et les aident à se remettre sur pied avant d'arrivée à la rue; de même qu'elles recueillent aussi des jeunes de la rue qui ont décidé de s'en sortir. L'approche globale préconisée dans les Auberges place les préoccupations du jeune au centre de sa démarche vers un plus grand bien-être et une plus grande autonomie.

Au fil des années, ce sont plus de 40 000 jeunes volontaires qui sont passés par les Auberges pour trouver une écoute, un réconfort et un accompagnement personnalisé.

Depuis le début des investissements du gouvernement fédéral en matière de lutte à l'itinérance (SPLI et ses ancêtres), le Regroupement des Auberges du cœur constate un réel effet de consolidation dans le réseau des Auberges du cœur, autant dans les infrastructures immobilières que dans les services offerts aux jeunes sans abri ou à risque de le devenir.

En matière d'**infrastructures**, le programme a notamment permis la rénovation des maisons d'hébergement et la construction de nouvelles maisons répondant mieux aux besoins des jeunes en difficulté. De plus, plusieurs Auberges ont aussi pu développer des projets d'appartements supervisés qui permettent aux jeunes de vivre une expérience précieuse dans leur quête vers l'autonomie et la réinsertion sociale.

En matière de **services**, les fonds fédéraux ont permis aux Auberges d'embaucher des dizaines d'intervenants qui accompagnent et soutiennent les jeunes. Cet apport est majeur dans l'intervention pour la lutte à l'itinérance. Le renouvellement des ententes de partenariats au fil des années ont même permis de maintenir des intervenants en poste. Cette continuité de services a grandement favorisé la continuité de liens entre des jeunes et des intervenants, un élément-clé dans l'intervention en milieu de vie pratiquée dans les Auberges. Les fonds fédéraux ont aussi permis de développer et consolider de nouvelles pratiques en post-

hébergement qui favorisent grandement la continuité de liens ainsi que le maintien des acquis du jeune qui a quitté l'Auberge.

Les jeunes sans abri ou à risque de le devenir recherchent non seulement un toit, mais ils recherchent aussi **un lieu d'appartenance**. Ils ont besoin d'être en contact avec des personnes significatives qui les aident à reprendre du pouvoir sur leur vie malgré les difficultés rencontrées.

Le programme actuel de la SPLI comporte donc plusieurs éléments positifs qui devraient être **conservés** dans l'avenir. Par ailleurs, certaines dimensions ou applications du programme gagneraient à être **améliorés**.

#### Nos recommandations:

- 1. Que la SPLI demeure **un programme généraliste** qui finance à la fois des infrastructures immobilières, mais aussi des services aux personnes; et que l'interprétation de la notion de «services directs» aux personnes ne soit pas trop restrictive.
- Que le gouvernement fédéral prenne la mesure des impacts de la crise économique et augmente le budget de lutte à l'itinérance au Québec afin de répondre aux besoins des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.
- 3. Que le gouvernement fédéral s'engage à rendre les fonds SPLI **récurrents** afin de favoriser la **pérennité** des logements, des installations et des services de soutien et d'accompagnement à la population.
- 4. Que la SPLI 2011-2014 lance son **appel de projets à l'automne 2010** afin de donner des délais raisonnables aux groupes pour préparer leurs demandes.
- 5. Que la SPLI 2011-2014 prévoit un processus de **reddition de comptes qui tient compte des réalités** des personnes en situation d'itinérance et des groupes qui leur viennent en aide.
- 6. Que la SPLI continue d'élaborer les plans régionaux de lutte à l'itinérance en collaboration avec les organismes communautaires qui oeuvrent auprès des personnes itinérantes ou à risque de le devenir.
- 7. Que la SPLI finance les **organismes de concertation régionaux et provinciaux** d'organismes communautaires qui renforcissent les partenariats nécessaires à la lutte à l'itinérance.
- 8. Que la SPLI continue de recevoir des projets sur le **développement des pratiques** dans le volet « Programme de développement des connaissances sur l'itinérance », tout en ajoutant un volet de financement pour les **activités de sensibilisation** de la population.

#### 1. PROGRAMME GÉNÉRALISTE

Il est primordial que la SPLI **demeure un programme généraliste** qui finance non seulement des infrastructures, mais aussi des services directs aux personnes itinérantes.

La SPLI indique une priorité aux «services directs» à la population. Toutefois, il semble que les «services directs» sont parfois interprétés de façon restrictive dans la façon d'accorder les fonds aux organismes. Trop souvent, on accorde des fonds pour le salaire de l'intervenant, mais la SPLI n'accorde aucun frais de supervision ou pour les activités liées au travail de cet intervenant (ex. frais de transport).

### 2. HAUSSE DES INVESTISSEMENTS POUR LA LUTTE À L'ITINÉRANCE

Pour répondre aux besoins des personnes itinérantes, il est évident que l'enveloppe annuelle de 18 millions \$ pour le Québec est insuffisante. Les demandes des groupes vont bien au-delà de cette enveloppe. Dans le contexte d'une crise économique, le nombre de personnes vulnérables augmente et c'est la responsabilité et le devoir du gouvernement fédéral d'augmenter les fonds consentis à la lutte à l'itinérance.

Les besoins sont criants dans toutes les régions du Québec. Cette éventuelle hausse des investissements devrait bénéficier aux communautés désignées et éloignées.

Rappelons que les ressources dans les collectivités éloignées sont importantes afin de prévenir la migration des personnes sans abri ou à risque de le devenir vers les grands centres urbains. Si des moyens efficaces sont mis en place pour maintenir les personnes dans leur milieu d'appartenance, cela favorise une réinsertion sociale dans leur communauté, là où ils connaissent les lieux, les personnes et les codes de la vie collective.

#### 3. RÉCURRENCE DES FONDS ET PÉRENNITÉ

La récurrence des fonds qui financent notamment des ressources humaines est un enjeu qui inquiète les Auberges du cœur. Depuis plusieurs années, les fonds du gouvernement fédéral dans le cadre de la SPLI (et ses ancêtres) permettent de maintenir des services aux personnes sans abri. De plus, les évaluations positives du programme démontrent clairement combien il est essentiel.

Une révision du programme devrait être l'occasion pour le gouvernement fédéral d'annoncer une récurrence de ces fonds afin d'assurer une pérennité des services aux personnes itinérantes ou à risque de le devenir.

#### 4. DÉLAIS - DÉPÔT ET TRAITEMENT DES DEMANDES

Nos membres déplorent les délais très courts qui ont trop souvent été imposés pour déposer des projets dans le cadre de la SPLI (et ses ancêtres). Ils notent aussi que les délais sont souvent très longs pour obtenir des approbations finales et la signature des ententes. La multiplicité des niveaux d'approbation semble excessive.

Pour la SPLI 2011-2014, un appel de projets à l'automne 2010 devrait pouvoir donner aux groupes communautaires un délai raisonnable pour préparer des projets et permettre aux diverses instances de Services Canada et des Agences de santé et de services sociaux du Québec de traiter les demandes en assurant le maintien des acquis et la continuité des services à la population itinérante.

#### 5. REDDITION DE COMPTES QUI TIENT COMPTE DE LA RÉALITÉ

Les Auberges du cœur comprennent et sont d'accord avec l'idée de rendre des comptes à leurs bailleurs de fonds. Toutefois, la reddition de comptes du programme de lutte à l'itinérance a été particulièrement irritante pour nos membres au cours des dernières années.

Le changement des modes d'évaluation des résultats attendus en cours de programme a été particulièrement difficile.

De plus, les organismes communautaires travaillent auprès de personnes en grande difficulté. La dictature des chiffres pour illustrer les «résultats» ne s'accorde pas très bien avec la portée des actions sociales que les groupes communautaires accomplissent quotidiennement. L'intervention auprès des personnes en grande difficulté et un processus long, couvert d'embûches et dont les résultats peuvent être fragiles.

Au-delà des chiffres, il y a des humains qui soutiennent d'autres humains. Nous souhaitons que les modalités de mesure des résultats tiennent compte de cette réalité.

## 6. PLANS RÉGIONAUX DE LUTTE À L'ITINÉRANCE – PARTICIPATION DES GROUPES COMMUNAUTAIRES

Dans les collectivités désignées, il est important que la SPLI continue de travailler avec les organismes communautaires de lutte à l'itinérance afin de déterminer les priorités du milieu. L'élaboration des plans locaux ou régionaux de lutte à l'itinérance est un processus inégal et différent selon les régions, mais il permet de mobiliser le milieu ou une partie du milieu.

Dans les collectivités éloignées, nous souhaitons que le processus pour identifier des priorités soit fait aussi avec une consultation des acteurs du milieu communautaire.

## 7. ORGANISMES DE CONCERTATION RÉGIONAUX ET PROVINCIAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Au Québec, au fil des années, des concertations régionales d'organismes communautaires de lutte à l'itinérance se sont développées afin de favoriser la collaboration entre les différents acteurs du milieu (incluant les agences de santé et services sociaux, les élus, les municipalités, etc.). Souvent de fois, ces concertations se sont développées dans la foulée de l'arrivée des fonds fédéraux de lutte à l'itinérance. Cette concertation profite non seulement aux organismes, mais aussi à l'application du programme SPLI. De leur côté, les personnes itinérantes en profitent grâce à de meilleurs arrimages des actions.

Pour leur part, les organismes de concertation provinciaux ont aussi largement fait leur part dans ce partenariat que ce soit dans le développement des pratiques que dans les représentations politiques nécessaires pour travailler à une problématique aussi complexe que la lutte à l'itinérance.

Il serait important que ces organismes de concertation régionaux et provinciaux soient éligibles à un financement SPLI.

# 8. VOLET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES SUR L'ITINÉRANCE – LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES D'INTERVENTION ET LA SENSIBILISATION

Le Regroupement des Auberges du cœur du Québec a bénéficié du volet de «Développement des connaissances sur l'itinérance» pour un projet lié aux pratiques d'intervention. Il est important que la SPLI continue de recevoir des projets qui favorisent le développement et la consolidation des pratiques par les principaux acteurs concernés.

Nous pensons aussi qu'un volet de financement pour les activités de sensibilisation serait profitable afin de soutenir les initiatives visant à sensibiliser la population à la réalité de l'itinérance. La sensibilisation est une étape préalable essentielle à la mobilisation des communautés et elle peut favoriser l'émergence de nouvelles pistes de solutions.

L'enveloppe financière de ce volet devrait être bonifiée afin de permettre aux groupes locaux, régionaux et nationaux d'en bénéficier.



La mission des Auberges du coeur est d'accueillir, de soutenir et d'accompagner les jeunes de 12 à 30 ans qui ont besoin d'aide et d'hébergement.

Ouvertes 7 jours par semaine, 24 heures par jour, elles offrent le gîte et le couvert, un milieu stable et une écoute active, un soutien et un accompagnement. Il y a 31 Auberges du coeur réparties dans onze régions du Québec, elles hébergent chaque année plus de 2500 jeunes qui ont fait le choix de cogner à leur porte.

Pour information :

Regroupement des Auberges du cœur du Québec 2000, boul. St-Joseph, bureau 32 Montréal, (Québec), H (514) 523-8559 regroupement@aubergesducoeur.org www.aubergesducoeur.org

Octobre 2009